

M. LEBOE: A mon avis, c'est une bonne chose, à la condition qu'on télédiffuse toutes les délibérations. Par exemple, si un poste télédiffuse les délibérations du Comité, il doit tout diffuser; mais, si on ne se sert que d'extraits qui transmettent au public un récit entièrement différent de ce qui s'est réellement passé, nous nous mettons sûrement dans de mauvais draps en ce qui concerne les délibérations de la Chambre. A mon avis il faut téléviser et diffuser tout, sinon nous courons après des difficultés dès maintenant. Je m'oppose à toute diffusion à moins qu'on ne diffuse les délibérations en entier. Ainsi si l'on présente à la télévision nos délibérations il faudra tout téléviser.

M. WOOLLIAMS: Je ne crois pas qu'il soit possible d'imposer un contrôle à ce sujet. Si l'on permet la télédiffusion, je ne vois pas comment on pourrait régler quelles sont les parties à téléviser et quelles sont celles qu'il faut omettre. C'est tout comme pour les journaux. Les journalistes choisissent la matière de leurs articles et il me semble impossible d'établir une règle à ce sujet. La liberté de la presse, de la radio et de la télévision est importante, il me semble.

M. TURNER: C'est un principe sur lequel nous sommes tous d'accord, sauf que le Comité, vu qu'il relève de la Chambre, devrait se conformer au Règlement de la Chambre. J'appuie l'opinion de M. Knowles et je crois que, sans la permission accordée par la Chambre d'utiliser la télédiffusion, le Comité n'a pas compétence pour la permettre.

M. KNOWLES: Je ne m'oppose pas à la télédiffusion car je ne crois pas que la Chambre se soit déjà opposée à ce qu'on diffuse des prises de vue à la télévision. Mais pour ma part, c'est l'enregistrement des paroles qui me semble dangereux. Je ne puis me rappeler avec exactitude quand c'est arrivé, mais on a enregistré des séances de comités et on s'en est servi. En outre, un ministre d'État a éprouvé certaines difficultés il y a quelques jours, quand il s'est agi de savoir si ses paroles avaient été enregistrées ou non. Je crois donc que c'est l'enregistrement des paroles qui est à la source de la plupart des difficultés.

M. DROUIN: Monsieur le président, nous sommes réunis ici ce matin pour décider une question, et j'ai l'impression que nous allons discuter une bonne partie du temps sur la question de procédure.

Or, pour simplifier les choses, je crois qu'il y a lieu de mettre aux voix la motion qui a été présentée tantôt, à l'effet que la télévision soit permise, comme cela se fait depuis le début de la séance du comité.

Le PRÉSIDENT: Comme l'a déclaré M. Knowles tantôt, c'est une chose qui ne s'est jamais faite à la Chambre, ni dans aucun comité.

De plus, M. Brewin a fait allusion au fait qu'on pourrait n'en prendre qu'une partie pour ne pas dire tout, ou le plus important.

Cette situation crée un problème assez nouveau et assez difficile à résoudre, et je crois qu'il serait préférable qu'il n'y ait pas de télévision, et que l'on cesse également de prendre des photographies pendant les délibérations.

C'est là mon impression. Je décide qu'il n'y aura pas de télévision ni de photographies prises pendant les délibérations du comité.

M. NIELSEN: Monsieur le président, que décidez-vous relativement à la partie des délibérations qui a déjà été enregistrée?

Le PRÉSIDENT: Je ne savais pas qu'on les avait enregistrées et je ne crois pas qu'on doive s'en servir.

M. NIELSEN: Quelle garantie le Comité a-t-il qu'on ne s'en servira pas?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous n'en ayons quant aux paroles déjà enregistrées, mais on n'en a pas pris beaucoup jusqu'à maintenant, et j'espère qu'on n'enregistrera pas les séances des comités à l'avenir.

M. NIELSEN: Allez-vous demander à ces messieurs de s'abstenir?